

APPEL À PROJETS

**Projets évènementiels associatifs
sur l'espace public
2024/2025
Ville de Strasbourg**

CONTEXTE

L'offre événementielle sur le territoire de la Ville de Strasbourg est riche et variée. Elle est composée de contenus proposés par de nombreux acteurs, avec des objectifs et des publics cibles différents, des messages multiples et un héritage particulier. Elle est le bon témoin d'une ville dynamique où le vivre ensemble et l'envie de partager sont présents.

Aussi dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Direction Evènements de la Ville de Strasbourg accompagne les projets événementiels portés par les tiers. À ce titre, la ville de Strasbourg lance un appel à projet qui vise à soutenir des événements sur le territoire.

Ce document a pour objet de définir, pour l'année scolaire 2024/2025, le cadre et les modalités de participation de l'appel à projet.

ENJEUX & OBJECTIFS

Porté par la Direction Evènements de la Ville de Strasbourg, cet appel à projet devra permettre l'initiation de nouveaux projets et le développement de projets existants **sur l'espace public du territoire de la Ville de Strasbourg**.

L'espace public étant par définition un lieu répondant au bien et au sens commun.

Pour cette édition 2024/2025, un accent particulier est à envisager sur la diversité et l'inclusivité des publics, la construction partenariale des projets et les liens intergénérationnels.

NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES

Les candidats sont invités à proposer **des projets événementiels sur l'espace public** du territoire de la Ville de Strasbourg.

- ▶ Les projets devront impérativement répondre à deux voire trois des priorités suivantes :
 - Développer la vie sociale de proximité
 - Favoriser l'intégration et la mixité des populations d'âge et d'origines différentes
 - Créer du lien intergénérationnel
 - Favoriser l'égalité femme / homme
 - Permettre d'améliorer les comportements responsables : tri des déchets, consommation d'énergie raisonnée...
 - Construire l'évènement avec des partenaires multiples
- ▶ Avec une attention particulière aux critères suivants :
 - La mobilisation des partenaires associatifs et non associatifs du territoire
 - La place des bénéficiaires dans le projet (attente du territoire)
 - Sensibilisation à la dimension environnementale des projets

- Exemplarité sociale de l'employeur associatif
- La qualité de la communication

MODALITES PRATIQUES :

Période

La campagne se déroulera sur le calendrier de l'année scolaire 2024/2025 soit du 02 septembre 2024 au 05 juillet 2025.

Lieux d'accueil

Les projets se devront d'être organisés sur un espace public, libre et gratuit d'accès.

MODALITES FINANCIERES :

La Direction des Evènements pourra apporter son soutien aux projets :

- Portés par une association ayant son siège social à Strasbourg
- Dont le montant du soutien financier demandé à la Ville de Strasbourg ne dépasse pas 50% du budget global de l'opération dans la limite de 5.000 € par demande

Des bonus particuliers, selon les critères ci-dessous, pourront agréger le montant du soutien demandé à la collectivité, avec le plafond de 70% du budget global de l'opération.

Les bonus

- Organisation de 2 évènements pendant les petites vacances scolaires (10%)
- Organisation d'évènement sur 2 quartiers différents (15%)
- Bonus calendaire si programmation de l'évènement en dehors des périodes prisées (avril-juin et décembre) (20%)

Soutien technique

- La ville de Strasbourg pourra en fonction des demandes et de la disponibilité de son parc mettre à disposition gracieusement le matériel suivant : podium, grilles d'exposition, barrières, chaises et tables, ainsi que l'accès aux salles de réunion gérées par la DEVA (salles de la maison des syndicats) pour concevoir le projet.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Dépôt du dossier sur la plateforme dédiée aux demandes de subventions :

[Portail des Aides \(strasbourg.eu\)](https://strasbourg.eu) Télé service spécifique Appel à Projet-VDS-évènements sur l'espace public

Calendrier de l'appel à projet :

La Ville de Strasbourg a le souci d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1^{ère} étape** : Dépôt des demandes **du 2/05 au 15/06/2024 à 23h59 (Heure de Paris)** sur la plateforme Portail des Aides sélectionner la thématique : Appel à Projet « événements sur l'espace public »
- **2^{ème} étape** : sélection des projets par la Ville de Strasbourg sur la base de l'ensemble des critères cités ci-dessus et sur la bonne cohérence des objectifs recherchés à partir du 01 juillet 2024 pour une présentation en conseil municipal de la ville de Strasbourg le 30 septembre 2024.

ANNULATION ou REPORT

En cas de survenance d'événements mettant en péril la poursuite de l'activité de l'association et en cas de non-réalisation ou de report du projet subventionné, la collectivité se réserve le droit de ne pas verser la subvention allouée et de demander le reversement des sommes déjà versées.

Le dossier est à déposer avant le 15/06/2024 à 23h59 (Heure de Paris) en précisant

« Appel à Projet « événements sur l'espace public »

– »

**Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à :
yannick.huber@strasbourg.eu**